

Eure

A Cormeilles, Julie Richard et Myriam Leroyer réclament des moyens Des parents en colère contre le manque d'AVS dans les établissements scolaires

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER | mardi 11 septembre 2018

710 mots | -



Julie Richard et Myriam Leroyer, mères d'enfants en situation de handicap sans AVS pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Le gouvernement avait promis de donner l'accès à un auxiliaire de vie scolaire à tous les enfants en situation de handicap. En cette rentrée scolaire, ce n'est pas le cas de centaines d'enfants comme Kylian et Auxanne. Au plus grand dam de leurs parents.

Kylian Richard, 12 ans et demi, est en classe de cinquième au collège Europe de Cormeilles. Il souffre de dyslexie, de dysorthographe, de troubles du comportement et d'hyperactivité (TDH). Il a toujours bénéficié d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS). En fin d'année, l'AVS qui lui était attribuée a vu son contrat aidé se terminer. En cause, la suppression massive de ce type de contrat par [Emmanuel Macron](#), remplacé par le parcours emploi compétence.

Reprendre de zéro chaque année

Mais en cette année 2018, c'est sans cette aide que Kylian a effectué sa rentrée scolaire ce lundi 3 septembre comme tous les autres élèves. Un calvaire pour les parents : « **On a envoyé le dossier complet en janvier à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Ils nous ont dit que le dossier n'était pas encore traité et qu'ils n'avaient pas de délais à nous donner pour une réponse. Kylian se retrouve seul et n'arrive pas à suivre en cours sans aide. C'est l'AVS d'un autre élève qui est obligée de l'aider comme elle le peut pour qu'il puisse au moins noter ses devoirs** », raconte sa mère, Julie Richard.

Ces dysfonctionnements, Myriam Leroyer les connaît par coeur. Elle est mère de deux enfants, Clément, 16 ans et demi, autiste Asperger et Auxanne, 10 ans. Cette dernière est atteinte de dyslexie, dyscalculie, de soupçons de dysphasie et de troubles de l'attention. La jeune fille est scolarisée dans une école primaire privée car dans le public « **c'est plus compliqué** », souligne Myriam Leroyer.

Auxanne était suivie par une AVS depuis le CP. Sa mère dénonce un système lent et désorganisé : « **Chaque année, on est obligé de reprendre un dossier de zéro. On a envoyé**

le dossier trois fois par courrier recommandé avec accusé de réception. Ils nous disent qu'ils n'ont rien reçu. »

Le nombre d'éléments à fournir est important et ils ne sont pas tous remboursés : « Il faut un bilan neuropsychologique qui coûte 450 € non remboursé par la Sécurité sociale, un bilan orthophonique, un certificat médical de moins de deux mois fourni par la MDPH. Un soutien d'une association ou d'une assistance est un plus pour le dossier. »

Une vie sociale compliquée pour les enfants

Pour Kylian, la rentrée a été compliquée sans AVS. Julie Richard, sa mère, confie trouver des solutions de dernières minutes : **« On a demandé aux professeurs de faire des photocopies et d'agrandir les textes pour lui éviter de trop écrire. Il ne peut pas être au fond de la classe ni à côté de la fenêtre. C'est vrai que c'est compliqué pour nous parents mais aussi pour les professeurs qui ne sont pas formés pour ça. »**

Kylian et Auxanne ont de grandes difficultés à se faire des amis. **« Souvent, ils sont amis entre enfants en situation de handicap car ils se soutiennent et se comprennent. C'est vrai qu'ils n'ont pas beaucoup d'amis car par leur handicap, ce sont des enfants qui s'attachent très vite et deviennent envahissants »,** confie Myriam Leroyer.

Ce mardi 4 septembre, au lendemain de la rentrée, le Collectif Citoyen Handicap avait déjà recensé au niveau national plus de 750 signalements de la part de familles sans AVS. **« C'est du jamais vu, on est passé du simple au double entre la rentrée 2017 et celle de cette année »,** déplore le président du Collectif Citoyen Handicap, Jean-Luc Duval. Le ministère de l'Éducation nationale a tenté de désamorcer la polémique en confirmant que sur les 150 000 enfants qui ont besoin d'AVS, certains n'en ont pas encore mais que tout cela sera très rapidement résolu.

Informations : Association Fou de Normandie créée par Myriam Leroyer, 10 rue du Longclos Pont-L'Evêque 14130.

Baptiste Meslin